

L'ONU prolonge d'un an le mandat de la commission d'enquête au Burundi

@rib News, 28/09/2018 – Source aFP Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a décidé vendredi de prolonger d'un an le mandat de la Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi, alors que Bujumbura avait menacé de quitter cette instance.

Une résolution en ce sens, proposée par l'Union européenne, a été adoptée par le Conseil par 23 voix sur les 47 Etats siégeant actuellement au Conseil. Sept pays ont voté contre, et 17 autres se sont abstenus. Dans un rapport publié le 5 septembre, la Commission affirme que de graves violations des droits de l'Homme, dont des crimes contre l'humanité, se sont poursuivies sans relâche au Burundi en 2017 et 2018, commises en majorité par des membres du service national de renseignement, de la police et de l'armée ainsi que des Imbonerakure (ligue des jeunes du parti au pouvoir). La résolution "condamne avec la plus grande fermeté tous les actes de violence commis au Burundi par l'ensemble des parties ou des individus" et décide de proroger le mandat de la Commission "afin qu'elle puisse approfondir ses investigations". Le président de la Commission d'enquête, Doudou Diène, a salué dans un communiqué la décision prise par le Conseil. "A l'approche des élections de 2020, le gouvernement du Burundi doit s'engager fermement et sans équivoque à mettre immédiatement un terme aux violations des droits de l'Homme commises dans le pays. Il doit aussi en poursuivre les auteurs présumés et apporter aux victimes l'assistance et les soins dont elles ont besoin", a-t-il insisté. La Commission a été établie en 2016 par le Conseil, mais le Burundi ne l'a jamais autorisé à se rendre sur place, allant même jusqu'à menacer de traduire en justice les enquêteurs. L'ambassadeur burundais auprès de l'ONU, Rénovat Tabu, a dénoncé vendredi la "conspiration" dont son pays "est victime devant ce Conseil", l'accusant d'être "instrumentalisé, politisé". Il a également qualifié le contenu de la résolution de "choquant et insidieux". Le Burundi est en crise depuis que le président Nkurunziza a annoncé en avril 2015 sa candidature à un troisième mandat controversé. Sa réélection en juillet de la même année a déclenché une crise qui a fait au moins 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes. Ces violences ont poussé la Cour pénale internationale (CPI) à ouvrir une enquête. Dans sa résolution, le Conseil déplore par ailleurs que le Burundi ait suspendu toute coopération avec le Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme. Il y a un an, le Conseil avait aussi décidé, avec l'appui du groupe africain et le soutien du Burundi, d'envoyer trois experts chargés de "travailler en coopération" avec le gouvernement. Mais selon l'ONU, le Burundi a également refusé de travailler avec ces experts, révoquant leurs visas en avril.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});